Nouvelles Activités Périscolaire

Les enfants des NAP de l'école de Graffigny-Chemin pendant leurs activités et quelques photos !!!

Depuis plusieurs mois, les CE1, CE2, CM1 et CM2 ont eu la chance d'approfondir et de pratiquer les premiers gestes de secours avec Angélique Royer (parent d'élève et bénévole), que nous remercions.

Tous ont pu apprendre le LANGAGE DES SIGNES et sur cette photo avec leurs doigts ils ont écrit « MERCI ... » à Aurélie Maire (parent d'élève et bénévole) pour cette belle prestation où chacun a reçu un diplôme.
Les décors de lettre NAP affichés au mur ont été réalisés par les maternelles avec Maryline Collomb.

NAP: 03 25 01 81 17 / 06 88 21 90 89

Et demain ?

A la lecture de ce bulletin, vous constaterez que la communauté de communes a une place prépondérante dans le bloc communal. Elle intervient en lieu et place de la commune dès lors que les actions dépassent ses limites humaines ou physiques, dans des compétences obligatoires ou librement choisies.

Précédemment, il vous a été expliqué que 5 nouveaux domaines d'intervention vont tomber dans l'escarcelle de la communauté de communes. Nous devons aussi vous expliquer que cette intercommunalité, qui rime avec coopération et mutualisation, va devoir étendre son périmètre d'intervention.

En effet, la Loi du 7 août 2015, traitant de l'organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRe, a fixé un nouveau seuil de population pour les communautés de communes à 15 000 habitants. Cependant, les territoires, dont la densité n'atteint pas 25 habitants au Km2, bénéficient d'un dispositif dérogatoire et sont maintenus à 5 000 habitants au minimum. Si notre communauté de communes n'est pas impactée par cette règle du fait de sa densité de population limitée à 12,8 habitants au Km2 et ses 6 800 habitants, ce qui était plus compliqué pour la Vallée du Rognon, avec 4 800 habitants. Après quelques tergiversations politiques, c'est une fusion avec notre territoire qui est retenue. Elle devra être mise en place pour le 31/12/2016.

Ce futur territoire regroupera un espace de 860 Km2, pour 61 communes et un peu plus de 11 500 habitants. Il faudra donc trouver la bonne organisation pour desservir le territoire complet et rester accessibles à toute la population. Il appartient aux élus des deux collectivités de préparer cette fusion durant les prochains mois. **Le temps presse…**

imprimé par le Petit Cloître.

COMMUNAUTE DE COMMUNES BOURMONT BREUVANNES SAINT-BLIN

Le Président
M. Bernard GUY

Bulletin trimestriel n°1 Avril-Juin 2016

Rubriques

Le mot du président
1: **R**elais **A**ssistantes **M**aternelles (RAM)
2: Compétence Scolaire CCBBSB
3: Les Centres de Loisirs
4: **N**ouvelles **A**ctivités **P**ériscolaire (NAP)
5: L'Avenir

Comité de rédaction
Sophie Guignier
Françoise Trelat
Sophie Thevet
Jean-Pierre Colas
Gilles Godard

Animateur
Cyber-Base
Sébastien Lamy
Tél: 03 25 01 12 79

Les communautés de communes ont été créées par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, afin d'exercer en lieu et place des communes membres un certain nombre de compétences définies par la loi et par leurs statuts. C'est une forme souple de coopération locale.

Durant près de vingt ans, toute latitude a été laissée aux élus de terrains pour créer une éventuelle communauté de communes sur leur territoire. Mais une Loi de 2010 est venue encadrer des conditions plus rigoureuses. Tout d'abord l'adhésion des communes devient obligatoire. De plus un seuil minimum de 5 000 habitants est imposé. C'est dans l'application de ce texte que la communauté de communes de Bourmont, Breuvannes, Saint Blin a vu le jour, le 1er janvier 2013. Elle est issue de la fusion des communautés de communes du canton de Saint Blin et du Bourmontais, renforcée par un bloc de communes non adhérentes. Ses actions sont développées sur un territoire de 528 Km2 et 45 communes pour 6800 habitants.

Treize compétences sont actuellement exercées par obligation ou par choix : aménagement de l'espace / développement économique / protection et mise en valeur de l'environnement / création et aménagement de la voirie / service public d'assainissement non collectif / politique de l'habitat / création et entretien d'équipements sportifs et culturels / création, entretien et fonctionnement des équipements scolaires et périscolaire / collecte et traitement des ordures ménagères / nouvelles techniques de l'information et de la communication / investissement, entretien et fonctionnement des équipements touristiques du territoire / actions sociales d'intérêt communautaire / commandes et marchés groupés.

Ce panel sera encore élargi d'ici 2020 par 5 compétences obligatoires nouvelles ou à compléter : Ordures ménagères / aires d'accueil des gens du voyage / gestion des milieux aquatiques et lutte contre les inondations / eaux potables / assainissement.

Vous trouverez en page intérieure des informations sur l'enfance, la scolarité et les actions périscolaires et extrascolaires.
Je vous souhaite une bonne lecture de ce document d'information.

Le Président : Bernard GUY

Communauté de Communes de Bourmont Breuvannes Saint-Blin
11 Boulevard des Etats-Unis 52150 BOURMONT
Tél: 03 25 02 74 86 @: codecom-bbsb@orange.fr www.ccbbsb.fr
Horaires d'ouverture: Du Lundi au Jeudi de 08h à 17h30

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Lieu d'information pour les parents :

- Information globale sur les modes d'accueil de la petite enfance
- Informations sur les droits et les obligations d'employeur (Contrats de travail prestations)

2.- Conseils pour les démarches administratives (Déclarations à l'urssaf, CAF, aide à ...l'élaboration de la fiche de salaire, du contrat de travail…)

- Ecoute et accompagnement concernant l'accueil de l'enfant.

Lieu d'information pour les assistantes maternelles :

- Mise en relation avec les parents qui recherchent une assistante maternelle agréée.
- Informations actualisées sur les droits et les obligations. (statut, agrément, rémunération, formation, responsabilité, obligations…..).
- Echanges et rencontres avec d'autres assistantes maternelles et d'autres professionnelles de la petite enfance.

Lieu d'éveil et de vie pour les enfants :

- Mise en place d'animations en présence des adultes de référence (assistantes maternelles, parents, grands-parents)

Lieu d'animation, de rencontres et d'échanges :

- Assistantes maternelles, parents, enfants se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux.

Lieu de documentation :

- Livres et revues sur la petite enfance sont mis à la disposition des parents et des assistantes maternelles.

Lieu de médiation :

- Afin d'améliorer les rapports entre les parents et les assistantes maternelles, en leur offrant la possibilité de se référer à un tiers en cas de conflit.

Lieu d'accueil de qualité :

- En offrant aux enfants la possibilité de se retrouver en groupe autour d'activités d'éveil diversifiées.
- En permettant aux assistantes maternelles de participer à des rencontres, des sessions de formations, des interventions.

RAM Arc En Ciel: 03 25 01 87 48

La compétence scolaire à la Communauté de Communes de Bourmont, Breuvannes, Saint Blin.

La Communauté de Communes a pris la compétence scolaire et périscolaire au 1er janvier 2016. Cela n'a aucun impact immédiat pour le fonctionnement des écoles concernées, mais doit permettre à terme de renforcer la cohérence et l'équité entre les habitants du territoire.

Les écoles concernées :

Bourmont (Bourmont/Gonaincourt, Brainville,Illoud, Saint Thiébaut)
Breuvannes (Bassoncourt, Breuvannes/Colombey les Choiseul/Meuvy, Germainvilliers et Merrey)
Goncourt Harréville
Graffigny (Champigneulles, Chaumont la Ville, Graffigny-Chemin, Malaincourt, Nijon, Outremécourt, Sommerécourt, Soulaucourt, Vaudrecourt)
Huilliécourt (Bourg Sainte Marie, Clinchamp, Doncourt, Hacourt, Huilliécourt, Levécourt, Maisoncelles, Ozières, Romain, Vroncourt)
Saint Blin (Chalvraines, Humberville, Leurville, Manois, Orquevaux, Saint Blin, Semilly)
Clefmont (Audeloncourt, Longchamp, Mennouveaux, Millières, Thol)

Les élèves du territoire fréquentent aussi d'autres écoles :

Prez-sous-Lafauche (Lafauche, Prez, Vesaignes)
Grand (Aillianville)

Dans ces derniers cas, l'organisation n'est pas modifiée et les Syndicats Intercommunaux sont maintenus car ces écoles accueillent aussi des élèves de Communes qui ne font pas partie de notre intercommunalité. La Communauté de Communes se substitue simplement aux Communes pour l'élection des délégués et le versement des participations.

Concrétement :

Depuis le 1er janvier, le personnel des différentes écoles a été repris par la Communauté de Communes. Il n'y a pas d'autre modification sensible pour cette année scolaire.
Les Communes et la Communauté de Communes traduiront ce transfert de compétences et donc de charges dans leurs taux d'imposition pour éviter les impacts sur les habitants.

Nous vous reparlerons donc de l'évolution de cette prise de compétence....

Compétence Scolaire:
Claude Cosson

Le Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) de Saint-Blin

Le centre de loisirs ADMR St Blin fonctionne depuis plus de 25 ans, dans les locaux de l'ancienne salle des fêtes de la commune de St Blin. Il accueille aux vacances scolaires une trentaine d'enfants venant des villages de Chalvraines, Orquevaux, Semilly, Manois, St Blin, Leurville, Vesaignes, Prez sous lafauche, Lafauche, Liffol le petit , Humberville ... Chaque année, les enfants choisissent par vote le thème de leurs prochaines vacances.

Pour 2016, le Centre de loisirs ouvrira ses portes du 4 au 8 avril et du 11 juillet au 5 aout de 13h30 à 19h30, sur le thème "les diablotins remontent le temps "qui permettra à l'enfant l'apprentissage de la citoyenneté et du devoir de mémoire... Une grande sortie sera programmée chaque semaine (patinoire en avril, en été parc attraction, piscine, spectacle, accro branches ...)

CLSH Saint-Blin: 06 88 97 00 39

Le Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) de la CCBBSB

Du 8 au 12 Février dernier, 36 jeunes du territoire de la Communauté de Communes ont eu la chance de participer à un séjour ski au Grand Bornand. Pour la deuxième année consécutive le service jeunesse de la Communauté de Communes de Bourmont-Breuvannes-St Blin a mis en place un séjour à dominante ski. Au vu de la réussite du séjour l'an passé, Loic Simonnot, directeur du service, a mis en place ce séjour une nouvelle fois au Chalet de « La Mazerie », propriété du conseil départemental. Après les 24 enfants l'an passé, ce sont 36 jeunes de 8 à 16 ans qui ont pu profiter du séjour mais surtout de l'accueil sans égal de « La Mazerie ». Outre leurs indéniables progrès en ski récompensés par les différents Oursons, Flocons et Etoiles, les enfants auront appris à vivre en collectivité, participer aux tâches quotidiennes, objectifs incontournables du projet pédagogique. Mention spéciale à l'encadrement bénévole (Carole, Maude et Arnaud) qui a activement participé à la réussite de ce séjour. Tous sont déjà partants pour renouveler l'aventure l'an prochain.

Pour 2016, les programmes des ouvertures
(Pour les enfants de 3-10 ans et 11-17 ans) Pâques: du 04 au 15 avril 2016
Juillet: du 11 au 29 (1 séjour été 8-16 ans à définir) Août : du 16 au 26
Toussaint: du 24 au 28 octobre 2016

Service Jeunesse: 06 13 09 71 63